

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 19 décembre 2017, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Christian Bélisle, conseiller.

**SONT ABSENTS** : Aucune absence.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 19h30.

2017.12.204

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations.
4. Résolution – Adoption du règlement 2018-127 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2018.
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois  
Directeur général

2017.12.205

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit budget a été préparé par la direction générale de la Municipalité en collaboration avec le conseil municipal et qu'il se détaille comme suit :

**DÉPENSES**

		<b>Budget 2018</b>
<b>No. De compte</b>	<b>Description</b>	
02-110-00-000	TOTAL CONSEIL MUNICIPAL	115 071 \$
02-120-00-000	TOTAL COUR MUNICIPALE	1 000 \$
02-130-00-000	TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMINSTRATIVE	402 442 \$
02-140-00-000	TOTAL GREFFE	44 906 \$
02-150-00-000	TOTAL ÉVALUATION	56 244 \$
02-190-00-000	TOTAL AUTRES	32 000 \$
<b>02-100-00-000</b>	<b>TOTAL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>651 663 \$</b>

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 – 19h30**

02-210-00-000	TOTAL POLICE	180 000 \$
02-220-00-000	TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE	147 093 \$
02-230-00-000	TOTAL SÉCURITÉ CIVILE	6 792 \$
02-290-00-000	TOTAL SÉCURITÉ AUTRES	1 500 \$
<b>02-200-00-000</b>	<b>TOTAL - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>335 385 \$</b>
02-320-00-000	TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	362 128 \$
02-330-00-000	TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	358 944 \$
02-340-00-000	TOTAL - ÉCLAIRAGE DES RUES	16 800 \$
02-355-00-000	TOTAL - CIRCULATION ET STATIONNEMENT	3 100 \$
02-370-00-000	TOTAL - TRANSPORT ROUTIER - AUTRE	4 258 \$
<b>02-300-00-000</b>	<b>TOTAL - TRANSPORT ROUTIER</b>	<b>745 230 \$</b>
02-413-00-000	TOTAL - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU	20 795 \$
02-415-00-000	TOTAL - DISPOSITION AU SITE	- \$
02-451-00-000	TOTAL - DÉCHETS - COLLECTE ET TRANSPORT	67 871 \$
02-452-00-000	TOTAL - MATIÈRES SÉLECTIVES - COLL. ET TRANS.	89 502 \$
02-454-00-000	TOTAL - GESTION	- \$
02-460-00-000	TOTAL - COURS D'EAU	1 861 \$
<b>02-400-00-000</b>	<b>TOTAL - HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>180 029 \$</b>
02-520-00-000	TOTAL-LOGEMENT SOCIAL	343 \$
<b>02-500-00-000</b>	<b>TOTAL - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	<b>343 \$</b>
02-610-00-000	TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	134 546 \$
02-621-00-000	TOTAL - PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE	18 747 \$
02-622-00-000	TOTAL - AUTRES - PROMOTION, URBANISME ET DÉV.	11 500 \$
02-629-00-000	TOTAL - TOURISME	10 184 \$
02-690-00-000	TOTAL - HORTICULTURE	51 686 \$
<b>02-600-00-000</b>	<b>TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>226 663 \$</b>
02-701-00-000	TOTAL - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	- \$
02-701-20-000	TOTAL - CENTRE COMMUNAUTAIRE	30 075 \$
02-701-30-000	TOTAL - ARÉNA ET PATINOIRE	14 013 \$
02-701-50-000	TOTAL - PARCS ET TERRAINS DE JEUX	127 172 \$
02-701-90-000	TOTAL - AUTRES – LOISIRS	42 000 \$
02-702-00-000	TOTAL - AUTRES - CULTURE	- \$
02-702-59-000	TOTAL - CENTRE CULTUREL	- \$
02-702-30-000	TOTAL - BIBLIOTHÈQUE	87 421 \$
02-702-90-000	TOTAL - SUBVENTIONS OBNL	2 500 \$
<b>02-700-00-000</b>	<b>TOTAL - LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>303 182 \$</b>
02-920-00-000	TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT	17 068 \$
02-990-00-000	TOTAL - AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	1 752 \$
<b>02-900-00-000</b>	<b>TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>18 820 \$</b>
<b>02-990-00-000</b>	<b>TOTAL - EXCÉDANT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>- \$</b>

02-000-00-000	TOTAL - DÉPENSES	2 461 314 \$
---------------	------------------	--------------

**CONCILIATION À DES FINS FISCALES**

03-210-00-000	TOTAL - REMBOURSEMENT DETTE À LONG TERME	88 225 \$
03-310-00-000	TOTAL - AFFECTATION ACTIVITÉS INVESTISSEMENT	- \$
03-510-00-000	TOTAL - AUTRES AFFECTATIONS	- \$

03-300-00-000	TOTAL - CONCILIATION A DES FINS FISCALES	88 225 \$
---------------	--	-----------

**23-000-00-000 IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX**

23-000-00-000	TOTAL - IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX	- \$
---------------	--	------

	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 549 538 \$</b>
--	---------------------------	---------------------

**REVENUS**

01-210-00-000	TOTAL - TAXES	1 433 170 \$
01-212-00-000	TOTAL- TARIFICATION -SERVICES MUNICIPAUX	185 214 \$
01-221-00-000	TOTAL - PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	441 261 \$
01-230-00-000	TOTAL - SERVICES RENDUS	216 149 \$
01-260-00-000	TOTAL - AMENDES	750 \$
01-270-00-000	TOTAL -AUTRES REVENUS	- \$
01-300-00-000	TOTAL - TRANSFERTS	272 994 \$

01-000-00-000	TOTAL DES REVENUS	2 549 538 \$
---------------	-------------------	--------------

	<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>(0) \$</b>
--	--------------------------	---------------

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a également préparé le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois prochaines années financières;

**CONSIDÉRANT QUE** ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède douze mois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 se détaille comme suit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 – 19h30**

<b>Description</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Source de financement</b>
Camion 10 roues	275 000\$			Emprunt
Véhicule de l'urbanisme	40 000\$			Fonds de roulement
Stationnement - piste cyclable	25 000\$			Surplus
Stationnement - Lac Macaza		25 000\$		Surplus
Réseau routier (Lac Chaud, Lac Mitchell et Caché, chemin des Chutes, Rang 7, Pont Couvert, Lac-Ouellette).	250 000\$	250 000\$	250 000\$	TECQ, emprunt et PAARRM
Terrain pour résidence des aînés		100 000\$		Subvention et emprunt
Camion 6 roues		225 000\$		Emprunt
Bureaux de l'hôtel de ville		100 000\$		Surplus et emprunt
Rangement pour les produits électroniques à l'écocentre	5 000\$			Surplus
Patinoire			300 000\$	Subvention et emprunt
Électricité écocentre et parc industriel		150 000\$		Emprunt
Affiches municipales	35 000\$			Fonds de roulement et surplus
Défibrillateurs	2 000\$			Surplus
Église	10 000\$	50 000\$	50 000\$	Subvention et surplus
Équipements de loisirs (Chaises et tables, tennis, cabanon, parc, équipement salle communautaire...)	50 000\$			Surplus
Sentiers pédestres	25 000\$	75 000\$		Emprunt et surplus
Conseil sans papier	11 000\$			Surplus
Faucheuse	20 000\$			Fonds de roulement
<b>Total</b>	<b>748 000\$</b>	<b>885 000\$</b>	<b>600 000\$</b>	

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,  
**D'ADOPTER** le budget 2018 et le programme triennal d'immobilisations 2018-2020 tels que présentés.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
 Directeur général

2017.12.206

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-127 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit fixer les taux de taxation en fonction des revenus et dépenses apparaissant au budget;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget municipal 2018 a été adopté lors de la présente séance extraordinaire du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit budget prévoit des revenus de taxation foncière et de tarification de 1 618 384\$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice a été fait avec toute la rigueur que cela comporte, et qu'en conséquence, le conseil peut maintenir le taux résidentiel de base à 0,735\$ et non résidentiel à 1,548\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs annuels d'aqueduc et pour les matières résiduelles restent également inchangés et qu'ils se détaillent comme suit :

**Usagers de l'Aqueduc :**

Résidence	:	548,00 \$
Commerce	:	770,00 \$
Bureau de poste	:	840,00 \$
La Fabrique (deux logements)	:	770,00 \$
Terrains vagues (0.05 un.)	:	27,40 \$
Terrains vagues (.1 un.)	:	54,80 \$
Terrains vagues (.2 un.)	:	109,60 \$

**Matières résiduelles :**

Résidence	150,00 \$
Commerce	150,00 \$

**CONSIDÉRANT QU'IL** est pertinent pour la Municipalité de se prévaloir des dispositions contenues aux articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière et autres taxes spéciales, les tarifs pour services municipaux ainsi que les tarifs pour biens, services ou activités qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2018;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion et une présentation du règlement ont été donnés à la séance ordinaire du Conseil tenue à 19h le 19 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello

**DE MAINTENIR** le taux de la taxe résidentielle à 0,735\$ du 100\$ d'évaluation et la taxe non résidentielle à 1,548\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2018;

**DE MAINTENIR** les tarifs en vigueur pour les services d'aqueduc et des matières résiduelles pour l'année 2018;

**D'ADOPTER** en conséquence le règlement 2018-127 décrétant les taux variés de taxes foncières et de tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2018 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Jacques Brisebois  
Directeur général

2017.12.207

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon de lever la séance à 20h12.

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Céline Beauregard

---

Jacques Brisebois